

Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 08 juillet 2016

Date de convocation :

30 juin 2016

L'an deux mille seize, le 08 juillet 2016 à 17h30, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT.

Etaient présents : M. Sylvain LAMBERT, MMES Martine MERELLE, Danielle VARTANIAN, Estelle PRUVOST, Yasmina BEGHADI, Christine CHTCHTIGROVSKY, Josiane MAILLEBOUIS, Sandrine BUISSON

Nombre de Conseillers

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

Absentes représentées : MME Monique MARY représentée par MME Martine MERELLE

Absentes : MMES Corinne DAVERDIN, Sandrine MOREIRA DA CRUZ, Aurélie GRAND

Secrétaire de séance : MME Martine MERELLE

La séance débute à 17 h 30

MME Martine MERELLE est désignée secrétaire de séance

M. le Président lit l'ordre du jour et signale un point à rajouter : La proposition du Département d'installer gratuitement un logiciel de télé-procédure pour le traitement des demandes de titres Améthyste. Il demande si tout le monde est d'accord. Il n'y a ni opposition, ni abstention. Il informe que MME Monique MARY a donné son pouvoir à MME Martine MERELLE.

M. le Président fait un préambule : il rappelle que le collège du C.C.A.S. est composé d'autant d'élus que de membres extérieurs bénévoles. Il fait lecture du courrier de MME Danielle VARTANIAN qui informe qu'elle quittera la commune le 10 septembre 2016 et par conséquent, ne fera plus partie du C.C.A.S ; il ajoute que MME Dominique CONTESSOTO a donné sa démission en tant qu'élue. A ce jour, le Président n'ayant connaissance d'aucune candidature d'un autre élu, la situation s'équilibre pour la composition du C.C.A.S.

1/ Approbation du PV du Conseil d'Administration du 14 avril 2016

M. le Président fait la lecture du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 avril 2016. Il demande s'il y a des commentaires sur le PV. Il n'y a ni opposition, ni abstention. Le PV est voté à l'unanimité.

2/ Dossiers de demandes d'aide

- Demande d'aide de MME X

MME Martine MERELLE rappelle que les membres du CCAS sont tenus de respecter la nature confidentielle des informations échangées en CCAS ; MME X a émis des doutes sur le caractère confidentiel des réunions. Elle aurait entendu des rumeurs concernant des dossiers qui émaneraient du CCAS à l'extérieur (sorties d'école).

M. le Président explique que MME X s'est adressée au C.C.A.S. par le biais de MME GUERIN, assistante sociale du Département, afin de demander une aide pour régler une dette auprès d'EDF. Il fait la lecture du rapport social que MME GUERIN a transmis au C.C.A.S. ; Il demande aux personnes présentes s'il y a des questions. MME Sandrine BUISSON demande si MME X a produit toutes les pièces nécessaires justifiant sa demande. M. le Président lui répond par l'affirmative, du fait qu'elle a monté un dossier pour obtenir le FSL. Il indique qu'il reste à MME X, 300 € par mois pour vivre, soit 5,11 € par jour pour elle et son fils.

M. le Président précise que ce type de demande est rare sur la commune, et qu'il reste la somme de 1344 € sur le compte 6562 du budget du C.C.A.S. ; tous les membres se mettent d'accord sur un montant de 200 € pour apurer la dette que MME X a contracté auprès d'EDF. M. le Président précise que cette somme sera versée directement au prestataire.

M. le Président fait lecture du projet de la délibération 2016-07 ayant pour objet la demande d'aide ponctuelle et unique pour MME X

- Dossier de demande FSL de MME Y

M. le Président fait lecture d'un mail de MME GUERIN, assistante sociale du Département, qui informe que la demande de FSL de MME Y ne peut aboutir ; MME Y a un dossier de surendettement en cours, elle s'est engagée à régler 340 € par mois pour ses loyers impayés.

- Demande d'aide pour la restauration scolaire de MME Z pour son fils ZX

M. le Président expose la demande d'aide que MME Z a fait par courrier ; cette demande d'aide concernant la restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2016, M. le Président estime qu'elle est anticipée. En effet, les aides sont basées sur les factures à terme échu ; le 1^{er} trimestre de cantine n'ayant pas encore été facturé, le C.C.A.S. ne peut donner de suite favorable à la demande de MME Z. Celle-ci recevra un courrier lui demandant de refaire sa demande au terme du 1^{er} trimestre scolaire, avec justificatifs appropriés de ressources et de dépenses du foyer.

- Demande d'aide pour la garderie de MME XX pour ses trois enfants

M. le Président expose la demande d'aide de MME XX, qui demande une aide financière du C.C.A.S. pour prendre en charge les frais de garderie qui seront occasionnés pour l'année scolaire 2016/2017, étayée par un devis établi par le centre de loisirs de Bullion, s'élevant à 3615 €.

M. le Président souligne que le dossier présenté ne montre pas les ressources de MME XX, qui est gérante d'une société (XX PARK). Il ajoute que rien ne justifie que MME XX soit obligée de laisser ses enfants en centre de loisirs, et que le C.C.A.S. n'a pas vocation à supporter des dépenses non indispensables, dites de loisir. Dans ces conditions, il décide de ne pas donner suite à la demande de MME XX, et de l'informer par courrier.

3/ Demande de subvention du Groupement Paroissial de Saint-Arnoult

M. le Président fait lecture d'un courrier émanant du Groupement Paroissial de Saint-Arnoult et signé du Père André-Jules BASSONON. Celui-ci demande au C.C.A.S. de Rochefort une subvention de 500 € pour venir en aide à une famille de réfugiés.

M. le Président estime que cette aide n'est pas suffisamment motivée, qu'elle ne mentionne pas le nombre de personnes concernées, ni la mise en forme de l'aide apportée par le Groupement Paroissial, et que dans ces conditions, il ne peut donner suite à cette demande pour le moment.

Un courrier sera adressé au Père BASSONON, lui demandant de nous recontacter lorsque le dossier sera finalisé et que celui-ci sera accompagné d'un plan de financement incluant les C.C.A.S du groupement.

4/ Apéritif du 1^{er} octobre 2016 à Rochefort

Le flyer est présenté aux membres présents et approuvé. L'organisation de cet évènement sera abordée au cours du prochain Conseil d'Administration.

5/ Date du repas de fin d'année

M. le Président propose la date du 3 décembre 2016. Cette date est retenue. M. le Président dit que le conservatoire de la CART lui a fait une proposition de prestation qui pourrait servir d'introduction au repas de fin d'année (animation musicale par les élèves du conservatoire).

6/ Proposition d'installation gratuite d'un logiciel de télé-procédure de saisie de demande des titres

Améthystes par le Département

M. le Président lit le courrier du Conseil Départemental qui propose l'installation gratuite dans les mairies d'un logiciel permettant la télé-procédure des demandes de titres Améthystes. M. le Président considérant que les demandes sont trop rares pour justifier la mise en place d'un nouveau logiciel, et que la charge de travail qui en découlerait n'est pas justifiée par le nombre de demandes de titres Améthystes. Par conséquent, cette mise en place étant absolument facultative, M. le Président décide de décliner cette proposition ; le Département sera informé de cette décision par courrier.

7/ Informations et questions diverses

Mme Martine MERELLE évoque l'état de santé de MME YY, qui a été hospitalisée après une chute à son domicile ; elle est prise en charge médicalement, et est de retour à son domicile ; il est prévu qu'elle soit équipée du dispositif VITARIS. En ce qui concerne MME ZZ, elle a demandé un équipement proposé par VITARIS, et MME ZY est en convalescence pour deux mois au Terrier, à Rambouillet, suite à une chute à son domicile. Elle ajoute que M. et MME ZA viennent de rentrer à la Résidence de Clairefontaine.

M. le Président dit que le Procès-Verbal du rapport d'activité de l'ADMR est à disposition au secrétariat du C.C.A.S. MME Martine MERELLE rajoute que ce rapport a déjà été adressé aux membres du CCAS par mail.

Il ajoute que La Poste propose des services de proximité. Un rendez-vous a été proposé pour le 2 septembre 2016 afin que le conseiller clientèle vienne faire une présentation de ces services (PROXI VIGIE CANICULE/GRAND FROID). A ce jour, le secrétariat du C.C.A.S. n'a pas eu de retour à ce sujet.

MME Martine MERELLE dit que le CIAS au sein de Rambouillet Territoires, propose une rencontre mensuelle des assistantes maternelles dans les communes qui veulent bien les accueillir. Elle suggère que la commune mette la salle des fêtes à disposition d'une de ces rencontres (RIAM) pour une journée. M. le Président répond qu'il souhaiterait d'abord étudier le cahier des charges avant de s'engager.

La séance est levée à 19H20.

Liste des délibérations prises lors de la séance du vendredi 8 juillet 2016 :

DCadm 2016/07 Demande d'aide ponctuelle et unique pour MME X

Le président du CCAS

M. Sylvain LAMBERT

